Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
Administration des Douanes et Impôts Indirects

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة
إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة

Rabat, le 04 mai 2021

CIRCULAIRE N°6189/212

OBJET : Rectification des déclarations en détail après délivrance de la mainlevée.

REFER. : - Loi de finances n° 68-17 pour l'année budgétaire 2018 promulguée par le dahir n° 1-17-110 du 6 rabii II 1439 (25 décembre 2017) ;

- Décret n° 2-19-886 du 22 joumada I 1442 (6 janvier 2021) modifiant et complétant le décret n° 2-77-862 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977) pris pour l'application du code des douanes ainsi que des impôts indirects relevant de l'administration des douanes et impôts indirects, approuvé par le dahir portant loi n° 1-77-339 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977). (BO n°6954 du 21/01/2021).

La loi de finances n° 80-18 pour l'année budgétaire 2019 a complété l'article 78 du code des douanes et impôts indirects par un troisième alinéa permettant la rectification des déclarations en détail après la délivrance de la mainlevée, avec dispense d'une partie ou de la totalité des pénalités pécuniaires prévues par le code des douanes, sous réserve des conditions suivantes:

- La présentation de la demande de rectification dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la délivrance de la mainlevée ;
- Le déclarant ne devra pas avoir été informé par l'administration qu'il fera l'objet d'un contrôle ou d'une enquête.

Les modalités d'application de cette disposition ont été renvoyées à un texte réglementaire.

A présent, le décret n° 2-19-886 du 6 janvier 2021 visé en référence, fixe les modalités comme suit :

1- La présentation par le déclarant ou son mandataire d'une demande de rectification de la déclaration en détail comportant :

- Les informations relatives au propriétaire de la marchandise, les références de la déclaration à rectifier, les énonciations sur lesquelles porte la demande de rectification et les nouvelles énonciations ;

SGIA/Diffusion/04-05-21/11h50

شارع النخيل، حي الرياض – الرباط – المغرب • الهاتف: 00 90 57 537 212+ / 00 78 71 537 212+ • الرقم الإقتصادي: 080100 7000
الفاكس: 15/14 78 71 537 212+ • البريد الإلكتروني: adii@douane.gov.ma
Avenue Annakhil Hay Riad - Rabat - Maroc • Tél. : +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • N° Economique : 080100 7000
Fax : +212 537 71 78 14/15 • E-mail : adii@douane.gov.ma

- Les explications sur les motifs à l'origine des erreurs à redresser ;
- Tous les documents justificatifs appuyant la demande de rectification et qui doivent porter uniquement sur les marchandises déclarées initialement.

2- La vérification effective des marchandises en cause.

A ce titre, le service s'assure que :

- Il n'était pas possible de déceler l'erreur révélée au moment de l'établissement de la déclaration en détail ;
- Aucune autre infraction n'est constatée ;
- Les marchandises dont la mainlevée est délivrée se trouvent encore sous douane ou, lorsqu'elles sont déjà enlevées, se trouvent toujours intactes dans les locaux de l'importateur ;
- Les marchandises enlevées restent identifiables d'après la marque et les numéros des colis et tous autres indices probants.

Au plan informatique, les demandes de rectification visées ci-dessus, doivent être introduites conformément au mode opératoire joint en annexe.

La dispense partielle ou totale des amendes pécuniaires sera accordée conformément à la réglementation en vigueur et le barème des règlements transactionnels sera enrichi au fur et à mesure de la survenance de situations particulières.

Le Directeur Général de
L'Administration des Douanes
et Impôts Indirects

Nabyl LAKHDAR

Annexe à la circulaire n°6189/212 du 04 mai 2021

MODE OPERATOIRE

MODIFICATION DE LA DUM APRES MAINLEVEE

La modication de la DUM par l'opérateur déclarant est possible pendant un délai de 30 jours après la délivrance de la mainlevée même lorsque la marchandise a été totalement ou partiellement enlevée. Pour cela, l'utilisateur est invité à accéder à la fonctionnalité « Modifier une déclaration » disponible à travers le menu DEDOUANEMENT :

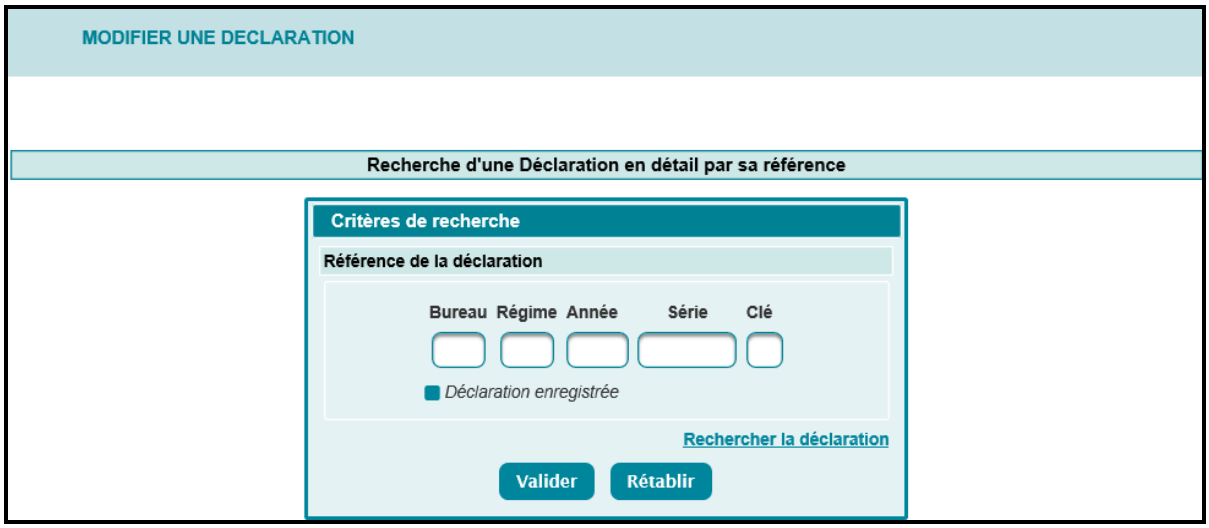

Le clic sur le bouton Valider permet de restituer les énonciations de la déclaration en question :

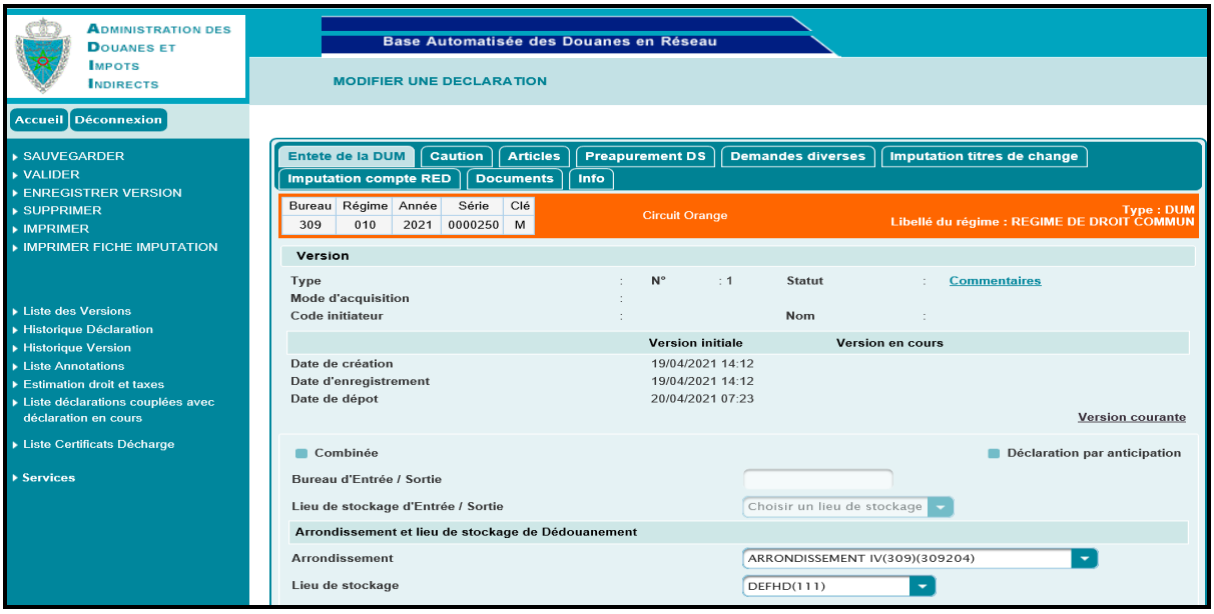

L'utilisateur est invité à introduire les modifications nécessaires avant de cliquer sur la fonctionnalité ENREGISTRER VERSION du menu contextuel. L'écran ci-après s'affiche invitant l'utilisateur à motiver obligatoirement sa demande de modification :

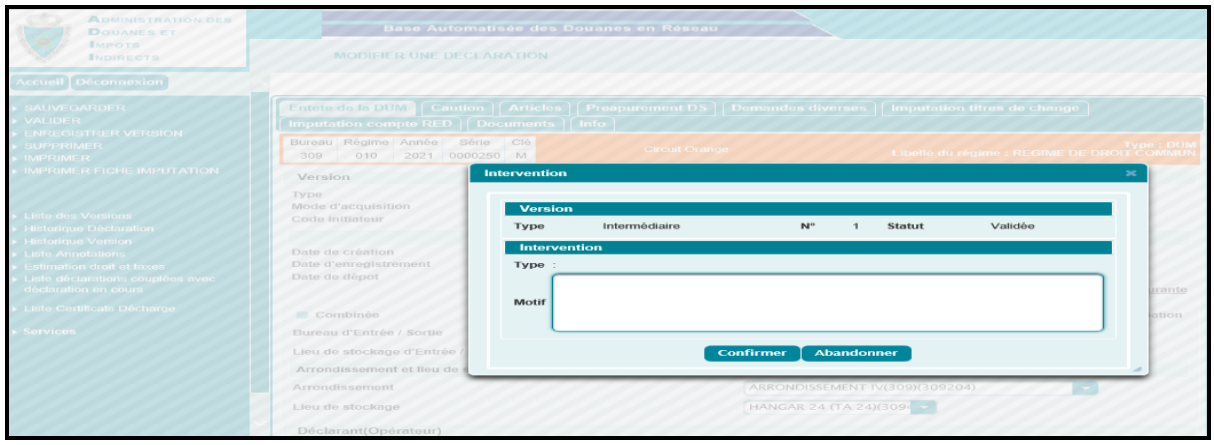

Autrement, un message de rejet est affiché :

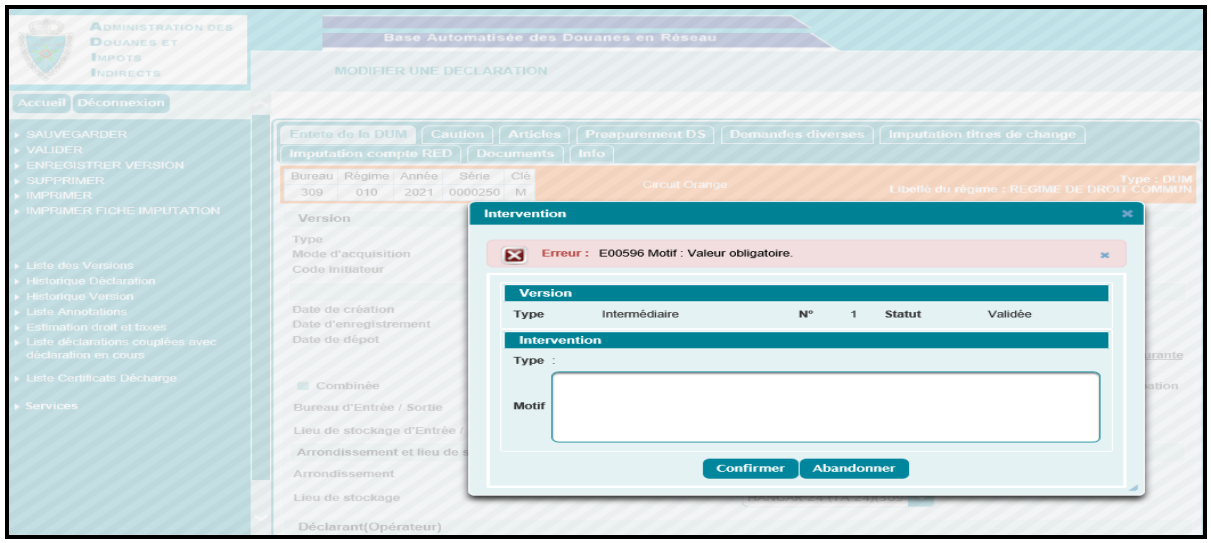

Après le clic sur le bouton « Confirmer », une nouvelle version de la DUM est enregistrée avec le statut « Enregistrée, en attente de traitement » :

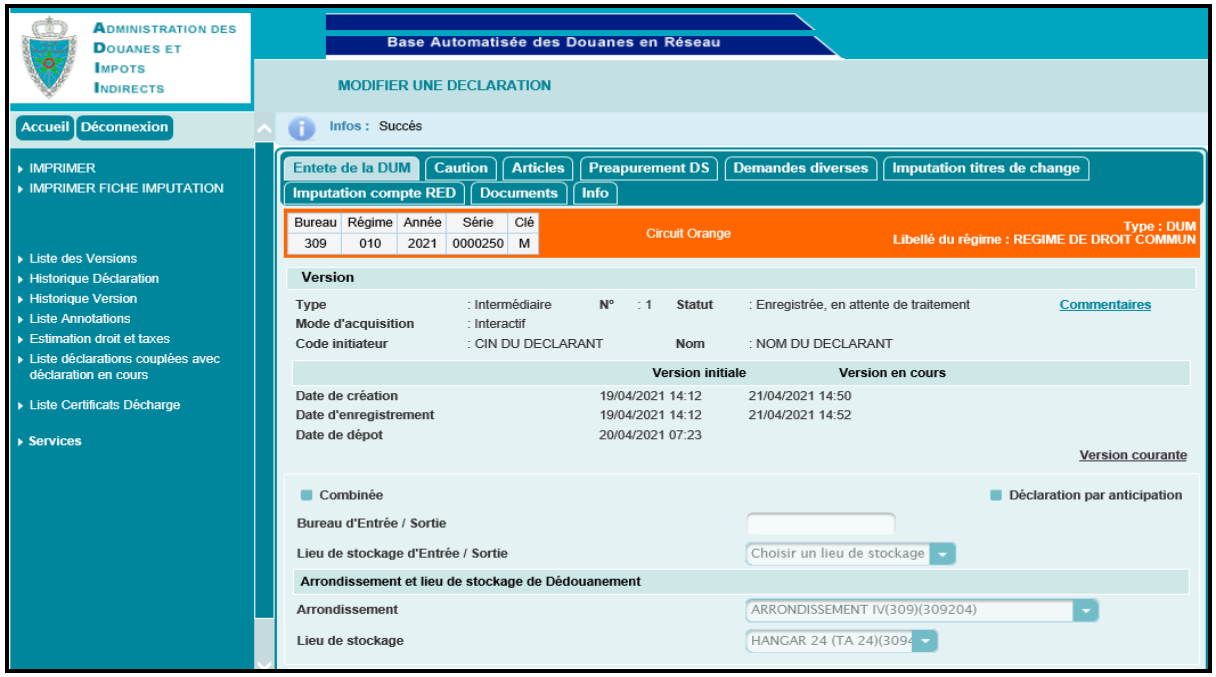

Cette opération est tracée au niveau de l'historique de la déclaration en question :

Entete de la DUM | Caution | Articles | Preapurement DS | Demandes diverses | Imputation titres de change
Imputation compte RED | Documents | Info

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	010	2021	0000250	M

Circuit Orange

Type : DUM
Libellé du régime : REGIME DE DROIT COMMUN

Histrorique de la déclaration

Numéro version courante : 1

Statut : Enregistrée, acceptée

Nombre d' interventions : 19

Date	Ver.	Intervention	Etat résultat	Utilisateur	Commentaire
21/04/2021 14:50	1	Création	Créée Provisoire	CIN DU DECLARANT	
21/04/2021 14:50	1	Validation	Validée	CIN DU DECLARANT	
21/04/2021 14:52	1	Modification	Créée Provisoire	CIN DU DECLARANT	
21/04/2021 14:52	1	Validation	Validée	CIN DU DECLARANT	
21/04/2021 14:52	1	Enregistrement	Enregistrée, en attente de traitement	CIN DU DECLARANT	Motif de la modification de la DUM aprés mainlevée

1 2

La déclaration est soumise automatiquement au traitement de l'agent douanier du bureau de souscription.

Le traitement de l'opération par l'agent douanier est tracé au niveau de l'historique de la déclaration :

Entete de la DUM | Caution | Articles | Preapurement DS | Demandes diverses | Imputation titres de change
Imputation compte RED | Documents | Info

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	010	2021	0000250	M

Circuit Orange

Type : DUM
Libellé du régime : REGIME DE DROIT COMMUN

Histrorique de la déclaration

Numéro version courante : 1

Statut : Enregistrée, acceptée

Nombre d' interventions : 22

Date	Ver.	Intervention	Etat résultat	Utilisateur	Commentaire
21/04/2021 14:50	1	Création	Créée Provisoire	CIN DU DECLARANT	
21/04/2021 14:50	1	Validation	Validée	CIN DU DECLARANT	
21/04/2021 14:52	1	Modification	Créée Provisoire	CIN DU DECLARANT	
21/04/2021 14:52	1	Validation	Validée	CIN DU DECLARANT	
21/04/2021 14:52	1	Enregistrement	Enregistrée, en attente de traitement	CIN DU DECLARANT	Motif de modification de la DUM aprés mainlevée
21/04/2021 14:59	1	Acceptation de demande de modification	Enregistrée, acceptée	CIN DE L'AGENT DOUANIER	Acceptation de demande de modification
21/04/2021 14:59	1	Valider ITC	Enregistrée, acceptée	SYSACTOR	Validation de l'imputation de titre de change PORTNET

1 2

En cas d'acceptation de la demande de modification, les éventuelles imputations des titres de change associés sont validées automatiquement. Voir la dernière action sur l'écran ci-dessus.

Remarque importante

Après écoulement du délai de 30 jours de la date de délivrance de la mainlevée (cf. capture1), la demande de modification établie par l'opérateur est rejetée (cf. capture2).

Capture1

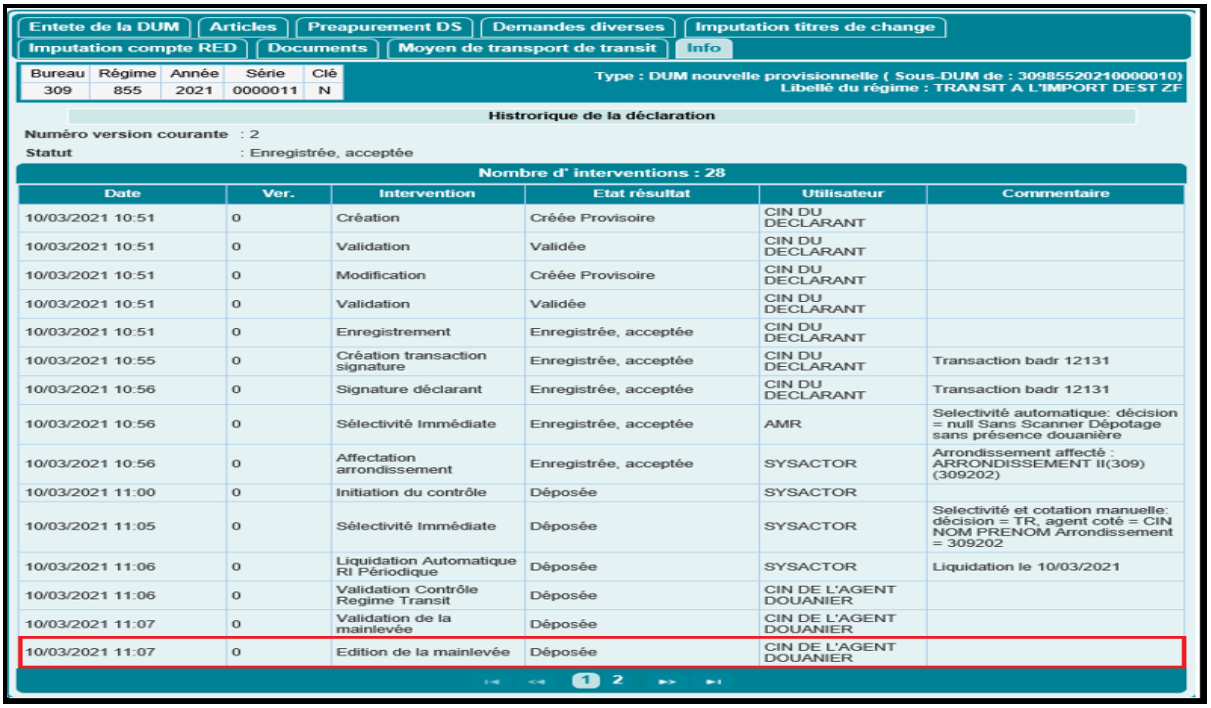

Entete de la DUM | Articles | Preapurement DS | Demandes diverses | Imputation titres de change | Imputation compte RED | Documents | Moyen de transport de transit | Info

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	855	2021	0000011	N

Type : DUM nouvelle provisionnelle (Sous-DUM de : 309855202100000010)
Libellé du régime : TRANSIT A L'IMPORT DEST ZF

Histrorique de la déclaration

Numéro version courante : 2
Statut : Enregistrée, acceptée

Nombre d' interventions : 28

Date	Ver.	Intervention	Etat résultat	Utilisateur	Commentaire
10/03/2021 10:51	0	Création	Créée Provisoire	CIN DU DECLARANT	
10/03/2021 10:51	0	Validation	Validée	CIN DU DECLARANT	
10/03/2021 10:51	0	Modification	Créée Provisoire	CIN DU DECLARANT	
10/03/2021 10:51	0	Validation	Validée	CIN DU DECLARANT	
10/03/2021 10:51	0	Enregistrement	Enregistrée, acceptée	CIN DU DECLARANT	
10/03/2021 10:55	0	Création transaction signature	Enregistrée, acceptée	CIN DU DECLARANT	Transaction badr 12131
10/03/2021 10:56	0	Signature déclarant	Enregistrée, acceptée	CIN DU DECLARANT	Transaction badr 12131
10/03/2021 10:56	0	Sélectivité Immédiate	Enregistrée, acceptée	AMR	Selectivité automatique: décision = null Sans Scanner Dépotage sans présence douanière
10/03/2021 10:56	0	Affectation arrondissement	Enregistrée, acceptée	SYSACTOR	Arrondissement affecté : ARRONDISSEMENT II(309) (309202)
10/03/2021 11:00	0	Initiation du contrôle	Déposée	SYSACTOR	
10/03/2021 11:05	0	Sélectivité Immédiate	Déposée	SYSACTOR	Selectivité et cotation manuelle: décision = TR, agent coté = CIN NOM PRENOM Arrondissement = 309202
10/03/2021 11:06	0	Liquidation Automatique RI Périodique	Déposée	SYSACTOR	Liquidation le 10/03/2021
10/03/2021 11:06	0	Validation Contrôle Regime Transit	Déposée	CIN DE L'AGENT DOUANIER	
10/03/2021 11:07	0	Validation de la mainlevée	Déposée	CIN DE L'AGENT DOUANIER	
10/03/2021 11:07	0	Edition de la mainlevée	Déposée	CIN DE L'AGENT DOUANIER	

1 2

Capture2

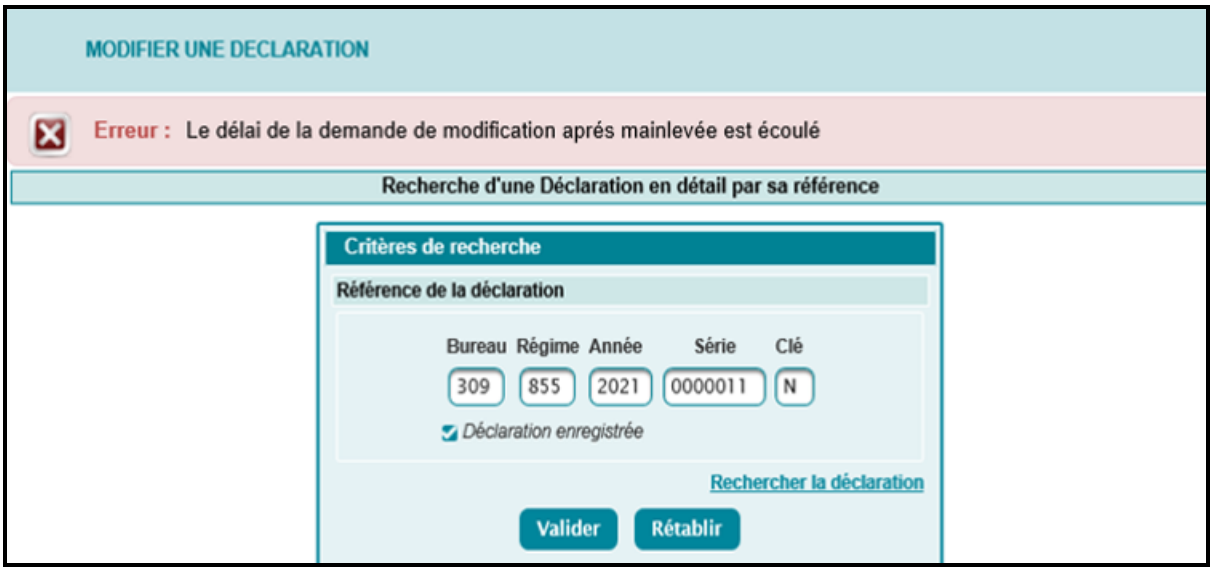

MODIFIER UNE DECLARATION

Erreur : Le délai de la demande de modification aprés mainlevée est écoulé

Recherche d'une Déclaration en détail par sa référence

Critères de recherche

Référence de la déclaration

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	855	2021	0000011	N

Déclaration enregistrée

Rechercher la déclaration

Valider | Rétablir